

Mineurs délinquants Quelles sont les bonnes réponses ?

EPI - 6 rue du Vivarais Besançon
epibesancon@yahoo.fr
<http://epibesancon.fr/>

F.J.T des Oiseaux, 48 rue des Cras

Le 28 juin dernier, les députés ont voté un projet de loi gouvernemental « *sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs* ».

Adoptée selon la procédure d'urgence, la nouvelle loi modifie en profondeur l'ordonnance de 1945 sur l'enfance délinquante qui mettait l'accent sur la protection de l'enfance et la recherche de réponses éducatives.

L'idéologie qui a présidé à cette réforme mérite d'être interrogée.

- Selon celle-ci, il y aurait une évolution de la violence juvénile, plus violente, plus précoce, plus impunie.
- La majorité pénale placée à 18 ans serait trop tardive, le mineur délinquant de 2011 n'étant pas celui de 1945. Plus grand en taille, il est censé aussi être plus mûr dans son activité délinquante.
- Le rapprochement de la justice des mineurs - confiée à des Juges des enfants considérés trop laxistes - de celle des majeurs s'imposerait.

Quelle est la part de vérités ou d'a priori dans cette idéologie ?

Que penser de ce nouveau dispositif législatif ? Permet-il ou pas de combattre la primo-délinquance et d'enrayer la récidive ?

Quelles réponses adaptées la gauche peut-elle faire, en évitant l'angélisme qui lui est souvent reproché dès que le thème de l'insécurité est abordé.

Pour engager le débat, nous entendrons le point de vue de deux professionnels

Emmanuelle DUFAY, Juge des enfants au Tribunal pour enfants de Besançon

vice-présidente de l'Association Française des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille

Tony MORIN, Directeur du Service de Prévention Spécialisée de l'ADDSEA

Le débat sera présenté et animé par François LACAILLE

Ça vous intéresse ? Venez en discuter avec nous !

Invitez autour de vous des personnes concernées par le débat !